

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du mardi 28 mai 2024

Date de la convocation: 23/05/2024

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Présents non votants : 0

Votants: 9

Le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Présents non votants :

Représentés :

Excusés : Françoise SAPIN

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20240528_08

Création du nombre d'autorisation de stationnement « Taxi » et attribution d'un emplacement

VU le code des transports, le code de la route et le code général de collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-1104 du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes,

Suite à une demande d'autorisation de stationner avec un taxi sur le territoire communal,

Considérant qu'il est de la compétence du Maire de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune,

Considérant que la commune, ayant déjà autorisé un droit de stationner sur le territoire de la Commune, il est nécessaire d'étudier cette nouvelle demande désormais inscrite sur le registre de liste d'attente de la mairie.

Monsieur le Maire expose aux élus que la loi du 1er octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur a apporté des modifications significatives au régime de délivrance des Autorisations de Stationnement (ADS). Désormais, les ADS sont délivrées par le maire par arrêté municipal. Depuis le 1er octobre 2014 les autorisations sont incessibles, valides durant une période de cinq ans renouvelables et gratuites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la création par arrêté municipal de deux autorisations de stationnement de taxis sur le territoire de la commune de Juré ;
- **DECIDE** de créer par arrêté municipal un droit de place (ADS) à la personne inscrite sur la liste d'attente ;
- **DELIVRE** ces ADS à titre gracieux ;
- **CHARGE** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 06/06/2024

Date de réception de l'AR: 06/06/2024

042-214201162-DE_20240528_08-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 06/06/2024

Date de reception de l'AR: 06/06/2024

042-214201162-DE_20240528_08-DE

A G E D I